

Le bateau préfectoral est-il gouverné ou allons-nous monter sur le Concordia ?

Participaient : Christine Marot, Marie-Line Mistretta, Claude Modestin, Romuald Deliencourt, Christian Boissin, Patrice Soubrié, Joël Rouchez, Jean-Paul Turlan, Philippe Saletti

Le comité technique spécial des préfectures du 12 février 2014 était le premier comité technique présidé par Monsieur Denis Robin, nouveau secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Force Ouvrière a fait une déclaration préalable insistant sur la situation catastrophique des préfectures et le désarroi des personnels (voir mon message du 12 février 2015). Nous n'avons rien appris de concret sur l'avenir des préfectures et des sous-préfectures, si ce n'est encore des réformes, et sur le mode dilué.

Les textes suivants étaient soumis à l'avis du comité technique :

- un projet de décret relatif aux procédures de naturalisation et d'acquisition de la nationalité Française par mariage ;
- un projet d'arrêté ministériel relatif à la restructuration des services en charge de l'instruction des demandes de naturalisation et des déclaration d'acquisition de la nationalité Française par mariage : il s'agit du texte officialisant l'extension sur toute le territoire national des des plate-formes naturalisation expérimentées depuis 2013 dans trois régions : V° tract FO préfectures diffusé avec mon message du 30 janvier 2015.

Force Ouvrière a voté contre ces projets de textes, en cohérence avec notre position, refusant le dépeçage des services publics, leur éloignement vis à vis des usagers et la précarisation des conditions de travail.

- des projets d'arrêtés ministériels ouvrant droit à la prime de restructuration de services, aux personnels impactés par la création des plate-formes passeports et par la révision de la carte des sous-préfectures en Alsace – Lorraine.

Vos représentants **Force Ouvrière** se sont abstenus sur ces arrêtés. Même si nous nous opposons à la stratégie ministérielle de « plateforme » des services de préfecture, nous ne pouvons pas récuser l'octroi d'indemnités aux collègues qui en sont les victimes. **Nous avons demandé à l'administration de veiller à ce qu'aucun agent ne soit mis à l'écart du fait de restructurations, voire mis en disponibilité d'office comme cela a pu se faire dans un autre périmètre du ministère de l'Intérieur, selon les informations qui nous sont remontées. Nous sollicitons du ministère qu'il assure un suivi des situations individuelles et qu'il nous en informe. Je demande aux secrétaires de section de tenir informé le secrétariat national s'ils rencontrent de telles exclusions. Force Ouvrière tient à ce qu'il n'y ait pas de mobilité contrainte, et que les déplacements se fassent, le cas échéant, de manière consensuelle et dans le respect des textes.**

- un projet d'arrêté ministériel labellisant CAIOM le poste de directeur de la réglementation et des affaires juridiques au Haut Commissariat de la République en Polynésie Française. Force Ouvrière n'est pas favorable aux emplois fonctionnels, par définition précaires. Nous militons pour la création de grades statutaires d'avancement à la place.

Nous sommes sortis bien déçus quant au reste de l'ordre du jour. Le ministère annonçait un point sur l'évolution de l'État territorial. Nous avons seulement eu l'annonce que la carte des sous-préfecture va être revue par étapes et par voie de subsidiarité. Le repositionnement des sous-préfectures expérimenté en Alsace-Lorraine en 2014, va être étendu en 2015 dans 5 nouvelles régions ; Île-de France, Pays de Loire, Centre Val de Loire, Bourgogne, Franche-Comté, pour être achevé en 2017. Les préfets concernés doivent mener la réflexion avec les élus et les représentants du monde socio-économique, et associer les agents. Telle est, du reste, la réponse faite par le ministère de l'Intérieur à la Cour des comptes qui, dans son dernier rapport, vient d'épingler le gouvernement pour sa supposée lenteur dans la révision de la carte sous-préfectorale qu'elle recommandait en 2012 (ci-joint des pages choisies de ce rapport).



Les préfets doivent faire des propositions pour le mois de juillet et réunir des conseils de concertation. Pour l'heure, on semble être plutôt sur la méthode du catimini. Bien souvent, sous le prétexte de la période de réserve précédant les élections départementales de mars, les préfets n'engagent aucune concertation. Le temps sera-t-il suffisant pour engager un processus de concertation entre avril et les vacances d'été ? Y-aura-t-il une réelle concertation ? Le bruit court sur le terrain que les choix seraient déjà faits. Le risque est qu'en guise d'instance de concertation, nous n'assistions qu'à des réunions d'information sur des projets ficelés par les préfets et les élus locaux, alors que les enjeux sont immenses pour les personnels des sous-préfectures : transformation ou non en maisons de l'État ? Maintiendra-t-on les emplois ? Gardera-t-on systématiquement des sous-préfets à la tête des nouvelles entités ou bien les confiera-t-on à des CAIOM, voire à des cadres de la Fonction publique territoriale pour peu qu'on transforme les sous-préfectures en maisons de services publics ?

Le ministère de l'Intérieur deviendrait-il le ministère de l'Intérieur et de la cartographie décentralisée ?

Nous n'avons obtenu aucune information nouvelle sur la sécurité des préfectures après les événements de janvier. Au lieu d'annoncer un plan général de sécurité comme cela fut le cas par le passé, dans des contextes de menaces terroristes, le ministère de l'Intérieur renvoie la balle aux préfets dont chacun est responsable des décisions à prendre.

Nous avons eu confirmation que FAETON 2 ne sera déployé que lorsque le ministère sera sûr de son bon fonctionnement et que l'on ne risquera pas de renouveler les désastres des débuts du SIV. Tant-mieux si restent dans les mémoires les mises en gardes qu'avait exprimées Force Ouvrière avec un mouvement de grève lors de la généralisation trop précoce du SIV, mais actuellement les services de permis de conduire sont particulièrement engorgés dans certaines préfectures. **Force Ouvrière** s'en est fait l'écho et rien ne nous a été annoncé.

La Directrice des ressources humaines nous a fait part de son projet de réorganiser les parcours professionnels dans le corps des attachés, après la mise en place du corps interministériel à gestion ministérielle en catégorie A (CIGEM). Dans réunions doivent être organisées prochainement. Qu'existe-t-il dans les cartons : des mobilités plus ou moins contraintes ? L'annonce de cette réflexion nous interroge alors même que le gouvernement laisse entendre qu'il veut s'inspirer du rapport Pêcheur pour réformer la Fonction publique. Ce rapport préconise des mesures telles que le resserrement des avancements dans les grades et la mobilité obligatoire pour les changements de corps (de C en B et de B en A).

Vos représentants Force Ouvrière ont interpellé le ministère sur le projet de revalorisation des indemnités d'astreinte et d'intervention afin de les aligner sur les niveaux atteints dans les directions départementales interministérielles. Cela nous avait été promis pour 2014 et il n'y a toujours rien. Encore une fois les agents du secrétariat général du ministère de l'Intérieur sont discriminés vis à vis de leurs collègues d'autres ministères. L'administration a répondu qu'elle allait réactiver le ministère de la Fonction publique où le dossier serait en instance. Force Ouvrière ré-interviendra si nécessaire.

Nous avons demandé la date de parution de la prochaine directive nationale d'orientation pour les préfectures (DNO) pour succéder à l'actuelle DNO 2009 – 2015 : la question a été éludée. Ceci nous paraît être la confirmation qu'aucune vue prospective n'existe quant au devenir des préfectures et des sous-préfectures. S'il y en a une, on se garde bien de nous la révéler.

C'était donc un comité technique peu signifiant, un jeu de questions-réponses sans vraiment de réponses de fond. De quoi donner l'impression qu'à un niveau hiérarchique que nous avons du mal à saisir, le ministère de l'Intérieur entend « réformer » au fil de l'eau d'ici 2017, en démembrant l'édifice des préfectures et des sous-préfectures par des ajustements discrets et différenciés, négociés sur les territoires (donc difficiles à suivre). **Force Ouvrière** va demander une rencontre bilatérale avec le nouveau secrétaire général du ministère pour en savoir plus.



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>